

LEGENDE

Zonage réglementaire
Périmètre exposition au risque
Zone grisée
Zone d'interdiction stricte R
Zone d'autorisation sous conditions B1
Zone d'autorisation sous conditions B2
Limite effet de surpression 20 mbars
Limite effet de surpression 35 mbars
Limite effet de surpression 50 mbars
Élément de repérage
Limite de communes
Limite des parcelles cadastrales
Bâti existant



Plan de Prévention des Risques Technologiques
de S.N.F

PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Document annexé à l'arrêté préfectoral n° DT 12 - 929

Communes concernées

- Andrézieux - Bouthéon
- Saint Bonnet les Oules

Echelle : 1 / 5 000

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Planification/Cellule Risques

